



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-034

Règlements de fonctionnement des Multi-accueils, des haltes-garderies et du Relais Petite Enfance (Éducation)

9.1

Rapporteur : Huguette POISSON

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	8
Votants	38

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 17 mars 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Huguette POISSON, Josette MARTIN, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était absente

Florence ARCHAMBAUDIERE

Pouvoirs

Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, François JAGUIN donne procuration à Alain GUENZI, Jacques ALIM donne procuration à Josette PHILIPPE, Yucel KISA donne procuration à Lydie GUERIN, Amber NIAZ donne procuration à Fouzia KAMAL, Nicola CARNEVALE donne procuration à Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Hélène BARBE.

Les règlements de fonctionnement des multi-accueils, des haltes-garderies et du relais petite enfance de la Ville ont été approuvés respectivement lors des conseils municipaux des 18 février 2021, 02 octobre 2019 et 22 avril 2021.

Il y a lieu de les modifier contenu de la parution :

- du décret du 31/08/2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants : les principales modifications sont :
 - o la nomination d'un référent santé et accueil inclusif (RSAI : Il exerce une mission de prévention, mène des actions de formation et de promotion de la santé auprès des équipes et des parents et veille au respect des règles d'hygiène au sein de l'établissement conformément au décret 2021-1131 du 30 août 2021. Il s'assure que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement en collaboration la Direction de l'établissement. Il détecte et suit les enfants porteurs de handicap ou de pathologie chronique, veille à leur intégration et si besoin, met en place un projet d'accueil individualisé ou y participe),
 - o la réalisation de travaux d'ici 2026.
- des recommandations de la Protection maternelle infantile (PMI) et de la Caisse d'allocations familiales d'Eure-et-Loir (CAF).

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Huguette POISSON,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Valide les règlements de fonctionnement des Multi-accueils, des Haltes-garderies et du Relais Petite Enfance,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer les règlements de fonctionnement.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 27/03/2023

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

